



Association sans but lucratif (Type Loi 1er juillet 1901)
Reconnue d'Utilité Publique (décret du 29 mai 1929)

Siège social : 2, place du Carrousel - 92160 ANTONY

N° téléphone : 01 46 66 35 61
N° télécopie : 01 46 68 38 11

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

Rapport
Bilan
Compte de résultat
Annexe



P C A Conseils

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

11, rue Laugier - 75017 PARIS - Téléphone : 01 42 27 87 70 - E.mail : pca@pca-conseils.com

2, place du Carrousel – 92160 ANTONY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 12 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Saint Raphael, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants:

- Le point « Changement de méthode comptable » de l'Annexe qui expose les incidences sur les comptes annuels de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03.
- Les résultats des activités conventionnées ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions des autorités de tarification,
- Les résultats des activités non conventionnées sont approuvés et affectés par l'Assemblée Générale de l'association sur proposition du Conseil d'Administration.

Par ailleurs je vous précise que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs de vos établissements présentés aux autorités de tarification et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chacun de ces établissements.

Enfin, les résultats déficitaires des exercices précédents fragilisent les équilibres financiers et surtout la trésorerie.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-80 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et notamment sur les points suivants :

- ✓ J'ai été conduit à examiner les modalités définitives d'arrêté des résultats de l'exercice précédent suite à l'avis des autorités administratives assurant le financement des établissements de l'association : j'ai obtenu les éléments probants justifiant la manière dont ont été comptabilisés l'affectation définitive des résultats conformément aux décisions des dits financeurs au cours de l'exercice et la manière dont ces arrêts modifient ou non les comptes annuels des établissements,
- ✓ Les Faits caractéristiques de l'exercice sont rappelés dans l'annexe des comptes financiers,
- ✓ Les Faits significatifs postérieurs à la clôture des comptes sont rappelés dans cette même partie des Faits caractéristiques de l'annexe des comptes financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le document intitulé « rapport de gestion ».

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 avril 2026.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 juin 2026

BILAN

1. Bilan Actif

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :			0	
Frais de développement			0	
Donations temporaires d'usufruit				0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, etc.	44 328	37 304	7 024	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			0	
Immobilisations corporelles :			4 424 129	4 424 129
Terrains	4 424 129		4 424 129	6 145 304
Constructions	9 499 818	4 813 394	4 686 424	94 465
Agencements installations	3 946 223	2 801 513	1 144 710	1 236 270
Installations techniques	4 988 904	3 849 631	1 139 274	125 354
Matériels et mobiliers	545 620	341 008	204 612	46 709
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	58 247		58 247	
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>			0	
Immobilisations financières :			30	30
Participations	30		0	
Créances rattachées à des participations			0	
Autres titres immobilisés			0	
Prêts			0	
Autres immobilisations financières	40 193		40 193	102 563
Total II	23 547 493	11 842 849	11 704 644	12 174 824
ACTIF CIRCULANT			0	
Stocks et en-cours				
Créances :			803 059	1 122 978
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 082 258	279 199	0	
Créances reçues par legs ou donations			236 398	95 860
Autres créances	236 398		2 133	20 498
Charges constatées d'avance	2 133			
Trésorerie			1 039 690	1 125 678
Valeurs mobilières de placement	1 039 690		1 905 199	886 509
Disponibilités	1 905 199			
Total III	4 265 676	279 199	3 986 477	3 251 523
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	27 813 170	12 122 048	15 691 121	15 426 348

2. Bilan Passif

PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	9 670 754	9 670 754
Fonds propres complémentaires	3 331	197 678
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles	237 577	580 656
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	60 704	110 704
Report à nouveau	-2 336 739	-1 673 305
Excédent ou déficit de l'exercice	1 174 748	-1 312 740
<i>Situation nette (sous total)</i>	8 810 375	7 573 748
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement	438 527	553 618
Provisions réglementées	-130 537	-173 384
Total I	9 118 365	7 953 982
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 330 268	1 372 851
Total II	1 330 268	1 372 851
PROVISIONS		
Provisions pour risques	198 594	150 923
Provisions pour charges	49 621	49 621
Total III	248 215	200 544
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 114 762	3 649 555
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	573 450	470 300
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	989 057	1 314 334
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	299 338	434 191
Produits constatés d'avance	17 667	30 592
Total IV	4 994 274	5 898 972
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 691 121	15 426 348

COMPTES DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 796,00	9 405,17
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 164 434,38	1 428 138,36
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 168 596,04	5 406 782,66
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	30 577,20	504,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	69 738,58	156 846,43
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	88 679,43	64 197,48
Utilisations des fonds dédiés	199 212,72	69 626,41
Autres produits	7 725 034,35	7 135 500,51
Total I		
CHARGES D'EXPLOITATION	553 930,20	791 382,72
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 433 277,63	1 738 696,85
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	356 490,25	439 230,95
Salaires	2 409 920,73	3 080 889,93
Cotisations sociales	931 446,23	1 102 973,35
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	640 022,73	922 277,59
Dotations aux provisions	75 952,80	73 000,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	46 371,12	56 419,65
Autres charges	53 282,32	123 567,87
Total II	6 500 694,01	8 328 438,91
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 224 340,34	-1 192 938,40
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28 222,43	9 452,86
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de		
Total III	28 222,43	9 452,86
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	77 814,54	89 791,80
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de		
Total IV	77 814,54	89 791,80
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-49 592,11	-80 338,94
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 174 748,23	-1 273 277,34
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		146 821,44
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		186 283,73
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	-39 462,29
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	7 753 256,78	7 291 774,81
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 578 508,55	8 604 514,44
EXCEDENT OU DEFICIT	1 174 748,23	-1 312 739,63

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0,00	0,00

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 dont le total bilan est de **15 691 121 €** et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de **+ 1 174 748 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de l'association

L'œuvre de Saint-Raphaël est créée en 1860 par Amédée Ferrand de MISSOL, médecin, devenu prêtre. Avec le concours des « Dames de Saint-Raphaël », ils accueillent « la mère et l'enfant » en difficulté, dans un cadre familial et chaleureux. En 1893, une communauté religieuse : « Les filles du cœur miséricordieux de Marie » prend le relais pour assurer la continuité de l'œuvre.

Une congrégation religieuse assurait la gouvernance. Il s'agissait de recueillir les jeunes filles-mères exclues de la société. L'association a pour mission historique le soutien à la parentalité auprès de la mère et de l'enfant. L'Association, laïque depuis une trentaine d'années, a élargi sa mission et son public, à l'accompagnement social auprès des familles en situation d'exclusion.

Dans les années 80, l'association Saint-Raphaël a fait construire un nouveau centre maternel afin de moderniser les conditions d'accueil et un Hôtel social, (CHRS) pour les familles en difficultés. Forte d'une expérience de 160 ans, l'Association tente de répondre aux enjeux de son cœur de métier, en constante évolution.

Dans le cadre d'un accompagnement temporaire à caractère éducatif et social, l'association Saint-Raphaël déploie des moyens qui contribuent à l'autonomie des personnes en difficulté, à leur dignité et à leur épanouissement.

- La protection de l'enfance et le soutien à la parentalité qui permet l'accompagnement des familles sur la question de la parentalité (structures : centre maternel, espace périnatalité, ludothèque, crèche).
- L'insertion par le logement des familles en difficulté qui permet l'accompagnement social et global des foyers vers un logement pérenne et autonome (dispositifs : CHRS, etc.).

NOS ACTIONS

- Aménager des espaces adaptés à la sécurité et au développement de l'enfant
- Travailler la séparation adaptée aux besoins de l'enfant et des parents (au sein de l'établissement d'accueil de jeunes enfants)
- Assurer la continuité éducative grâce aux principes de référence
- Orienter les activités d'éveil autour du langage
- Intégrer une vision psychomotrice au projet d'établissement

NOS ETABLISSEMENTS

Les missions de nos établissements relèvent de la prévention & de la protection de l'enfance. Nos établissements ont pour objectif de soutenir son développement et de préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Le Centre Maternel :

Le centre Maternel de l'association Saint-Raphaël à Antony est une structure collective d'hébergement qui comprend 30 logements sur le site dans un cadre verdoyant en centre-ville. Il accueille des femmes enceintes de 7 mois et des mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique et d'un accompagnement à l'émergence des compétences parentales. Il est ouvert 24h/24.

- L'accueil classique (28 logements),
- L'accueil en urgence (2 logements). Il s'agit d'un séjour de trois mois non renouvelable dans le cadre d'une procédure d'accueil accélérée.

Le Centre Parental :

La création d'un Centre Parental au S.A.E.F vise à permettre à l'enfant de grandir avec ses deux parents, à aider le père et la mère à prendre leurs responsabilités parentales dans le quotidien dans le cadre d'un accueil sécurisant et protecteur pour leurs enfants. Le cadre de vie, proche du centre-ville, dans un environnement verdoyant est reposant, élément important lorsque les familles ont pu vivre des épisodes d'errance, d'instabilité et de violence. Les 4 hébergements sont dans un bâtiment en face de la structure collective, ce qui permet une indépendance et facilite l'autonomie. Les hébergements sont adaptés à la composition familiale. Chaque logement est autonome et est équipé et meublé (pièce principale, chambres, salle de bain, cuisine...).

Le CHRS :

Le C.H.R.S de l'association est un centre d'hébergement pour les familles de toutes compositions (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). Il a une capacité d'accueil de 84 places, soit 19 hébergements à la fin de l'exercice 2025. Il regroupe 2 dispositifs : la stabilisation et l'insertion.

Au cours de l'exercice 2021, le service de Stabilisation avait vu sa capacité augmenter à 34 places (+10 places), 7 nouvelles places en 2022 puis 6 en 2024 et 2025 portant la capacité à 53 places fin 2025.

En « stabilisation » (urgence), ou en « insertion », les familles sont orientées par le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation).

Deux crèches permettent l'accueil de 98 enfants dans six lieux de vie distincts. Une crèche est en lien direct avec les établissements sociaux (Centre maternel, Centre parental et CHRS) ainsi que les enfants de la ville d'Antony. Ce mode d'accueil permet la mise en œuvre de la mixité sociale. L'autre crèche, Ferrand de Missol répond à des besoins d'horaires atypiques et s'appuie sur le fonctionnement des crèches d'entreprise avec des modalités de réservation.

La ludothèque, spécialisée dans les plus jeunes âges, répond aux besoins des enfants accompagnés dans les différents dispositifs. Ce service est également ouvert sur l'extérieur et accueille les établissements partenaires comme le CPPS du Parc Heller et s'ouvre également aux enfants de la ville d'Antony

Un home « étudiants » de 12 chambres permet d'héberger des étudiants dans des chambres individuelles qui se destinent aux métiers du médico-social. Chaque chambre dispose d'un équipement sanitaire individuel et d'un accès spécifique sur l'extérieur.

Faits caractéristiques

Faits majeurs de l'exercice

Arrêt de la cuisine centrale en mars 2025.

Le CMCP réalise en 2025 un résultat comptable excédentaire très important 1 287 K€ en lien avec un taux de remplissage élevé et une reprise de déficit N-2 conséquente (-607 K€).

le changement de logiciel comptable a impliqué des reclassements bilantiels notamment sur les immobilisations à la clôture des comptes 2025.

Évènements significatifs postérieurs à l'exercice

Mise en service du logiciel EIG

Changement de méthode comptable

Règles générales

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont fait l'objet d'un changement de méthode pour donner suite aux règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03, modifiant le plan comptable pour les exercices ouverts en 2025. L'application de ce nouveau référentiel a conduit à des adaptations de présentation et de classement de certains postes des comptes annuels. En effet, les charges et produits exceptionnels ne concernent plus que les événements majeurs et inhabituels et non susceptibles de se reproduire à l'avenir, les autres éléments comptabilisés précédemment en exceptionnel le sont maintenant dans l'exploitation.

C'est le cas pour les quote-part de subvention d'investissement pour 115 091 € dans le compte de résultat 2025. De même les comptes de transferts de charges disparaissent et sont eux aussi rattachés à l'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux principes du plan comptable n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux associations pour les exercices ouverts au 1er janvier 2025 complété par le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts exprimés en euros courants.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoire). Les amortissements et dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	33.33 %
- Construction	1 ou 2 %
- Equipements techniques	4 ou 6.66 %
- Agencements/Installations	6.66 ou 10 ou 20 %
- Matériel Mobilier divers	10 ou 20 ou 33.33 %
- Matériel de transport	20 %
- Matériel de cuisine	10 ou 20 %
- Matériel et mobilier services	10 ou 20 ou 33.33 %
- Matériel Mobilier de bureau	10 ou 20 %
- Matériel informatique	20 ou 25 ou 33.33 %
- Matériel d'activité	20 %
- Matériel crèche	20 %

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation de créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances anciennes présentant un risque de non recouvrement significatif ont été provisionnées au 31 décembre 2025 pour un montant total de **279 199 €**.

Fonds propres

Les fonds propres sont suivis dans un tableau ci-après.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision pour risques d'emploi.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont suivis dans un tableau ci-après.

Charges constatées d'avance

Elles correspondent aux dépenses (achats de biens ou de services) enregistrées lors d'un exercice, mais dont la livraison ou la prestation n'interviendra pas avant l'exercice suivant.

Ainsi, il est nécessaire de neutraliser l'impact sur le résultat des charges qui ont été comptabilisées au titre d'une période mais qui concernent une période suivante.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations correspondantes n'aient été effectuées ou que les fournitures n'aient été fournies. Ainsi, il est nécessaire de neutraliser l'impact sur le résultat des produits qui ont été comptabilisées au titre d'une période mais qui concernent une période suivante.

Frais de Siège

Les frais de Siège sont neutralisés dans le compte de résultat. Il représente 585 233 euros de produits pour le Siège et le même montant en charges ventilé dans les différents établissements (Crèche Ferrand de Missol 117 047 €, SAEF 234 093 €, Crèche SPE 117 047 €, CHRS 35 227 €, CHU 28 409 €, STAB 53 410 €).

Immobilisations

NATURE	AU 31.12.2024	ACQUISITION	MISES AU REBUT	RECLASSEMENTS	AU 31.12.2025
.Frais d'établissement					
.Autres immobilis.incorporelles	35 447,84	8 880,00			44 327,84
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	35 447,84	8 880,00			44 327,84
.Terrains	4 424 129,40				4 424 129,40
.Constructions	10 806 098,40			-1 306 280,59	9 499 817,81
.Agencements & Installations	2 555 457,49	84 484,77		1 306 280,59	3 946 222,85
.Equipements Techniques	4 460 488,96	4 082,20		524 333,25	4 988 904,41
.Equipements et matériel divers	513 529,37	3 263,53		-206 938,32	309 854,58
.Matériel et Mobilier de bureau & informatique	115 544,02	21 219,83		5 068,83	141 832,68
.Matériel et Mobilier divers	323 533,78			-323 533,78	
.Matériel de Transport	36 966,30	56 966,89			93 933,19
.Immobilisations en cours	46 708,94	11 538,00			58 246,94
.Avances et acomptes sur immobilisations					
TOTAL IMMO. CORPORELLES	23 282 456,66	181 555,22		-1 070,02	23 462 941,86
T O T A U X	23 317 904,50	190 435,22		-1 070,02	23 507 269,70

Amortissements

NATURE	AU 31.12.2024	DOTATION	MISES AU REBUT	RECLASSEMENTS	AU 31.12.2025
.Frais d'établissement					
.Autres immobilis.incorporelles	35 447,84	1 856,00			37 303,84
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	35 447,84	1 856,00			37 303,84
.Terrains					
.Constructions	4 660 794,60	251 872,83		-99 273,65	4 813 393,78
.Agencements & Installations	2 460 992,43	164 246,21		176 274,30	2 801 512,94
.Equipements Techniques	3 275 223,07	127 173,09		447 234,59	3 849 630,75
.Equipements et matériel divers	462 525,22	25 345,76		-230 003,04	257 867,94
.Matériel et Mobilier de bureau & informatique	34 593,25	26 397,01		-15 101,28	45 888,98
.Matériel et Mobilier divers	279 130,93			-279 130,93	
.Matériel de Transport	36 966,30	284,83			37 251,13
.Immobilisations en cours					
TOTAL IMMO. CORPORELLES	11 210 225,80	595 319,73		-0,01	11 805 545,52
T O T A U X	11 245 673,64	597 175,73		-0,01	11 842 849,36

Tableau des immobilisations financières

NATURE	AU 31.12.2024	ACQUISITION	REMBOURS.	CESSIONS	AU 31.12.2025
.Participations	30,24				30,24
.Dépôts et cautionnements	102 563,21		62 369,85		40 193,36
TOTAL IMMO. FINANCIERES	102 593,45		62 369,85		40 223,60

État des créances

	MONTANT BRUT	ECHEANCES à moins d'un an	ECHEANCES à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT :			
Organismes et usagers	1 082 257,64	1 082 257,64	
Créances relatives au personnel	140 098,33	140 098,33	
Produit à recevoir	25 761,41	25 761,41	
Autres	20 128,81	20 128,81	
Fournisseurs débiteurs	50 409,24	50 409,24	
Charges constatées d'avance	2 132,57	2 132,57	
TOTAL	1 320 788,00	1 320 788,00	0,00
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Tableau de suivi des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	Transfert CPPS	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	9 868 432,63	-194 347,75		0,00	0,00	9 674 084,88
Valeur du patrimoine intégré	9 670 754,15					9 670 754,15
Excédent de la gestion propre	197 678,48	-194 347,75				3 330,73
Fonds propres sans droit de reprise subvention d'investissement à retraiter selon 2018-06	0,00				0,00	0,00
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds propres avec droit de reprise subventions d'investissement à retraiter selon 2018-06 antérieures au 31/12/2020					0,00	
Ecart de réévaluation						
Réserves	691 359,90	0,00	393 079,23	0,00	0,00	298 280,67
- d'investissement ex RSA	64 024,17					64 024,17
- d'investissement retraité en subvention d'investissement	0,00				0,00	0,00
- investissement	15 244,90		15 244,90			0,00
- excédent affecté à l'investissement	84 907,74		84 907,74			0,00
- de trésorerie	416 479,36		242 927,02			173 552,34
- de compensation	110 703,73		49 999,57			60 704,16
- fonds d'intervention	0,00				0,00	0,00
Report à nouveau	-1 673 304,58	-791 941,52	-194 178,14	384 607,38	450 277,99	-2 336 738,58
- Reclassement Subv Inv selon 2018-06	399 857,31	-119 174,48				280 682,83
- Report à nouveau GC	-1 568 605,48	-672 767,04	91 650,97	369 147,48	81 130,51	-2 045 006,52
- Charges refusées	-496 398,50		-244 169,51		369 147,48	-621 376,47
- Charges non opposables	-8 157,92		-41 659,60	15 459,90		48 961,58
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 312 739,63	986 289,27	-326 450,36	1 247 213,24	72 465,01	1 174 748,23
- Résultat GC	-672 767,04	672 767,04		1 247 213,24		1 247 213,24
- Résultat CPPS	-326 450,36		-326 450,36			0,00
- Résultat GP	-313 522,23	313 522,23			72 465,01	-72 465,01
Situation nette	7 573 748,32	0,00	-127 549,27	1 631 820,62	522 743,00	8 810 375,20
Subventions d'investissement	553 617,54					
- CM depuis exercice 2013 sur 20 ans	206 406,93			0,00	115 090,68	438 526,86
- GP subvention Ferrand de Missol exercice 2018 sur 10 ans	336 211,61				22 934,01	183 472,92
- Aire de jeux 2020	10 999,00				92 156,67	244 054,94
Provisions réglementées	-173 384,08			42 847,00		10 999,00
- d'investissement	3 149,12				0,00	-130 537,08
- de trésorerie	77 975,44					3 149,12
- amortissements dérogatoires	-251 508,64			42 847,00		77 975,44
TOTAL	7 953 981,78	0,00	-127 549,27	1 674 667,62	637 833,68	9 118 364,99

A écart correspond aux affectations des excédents 2024 STAB 40856,90 euros et CHU 24813,71 euros en PRC

Tableau des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	0,00				0,00	0,00
Contributions financières d'autres organismes	1 372 850,52	46 096,88	88 679,43		1 330 267,97	610 816,71
- Dotations pour solde Résultat AVDL 2016	75 022,52				75 022,52	75 022,52
- CNR CHRS 2016 "CAFERIUS 17 18"	7 277,00				7 277,00	7 277,00
- solde RTT SAEF	825,55				825,55	825,55
- solde RTT service hébergement	2 972,76				2 972,76	2 972,76
- solde prov gros entretien 2011 transfert suite règlement 2018 06	3 807,88				3 807,88	3 807,88
CMCP						
- Financement des travaux PEP 2014	241 782,77		26 864,75		214 918,02	
- Financement PEP Espace périnatalité 2020	432 425,39		28 936,00		403 489,39	
PIL						
exercice 2021 :						
- Financement des travaux CHRS 2021 salle de convivialité	18 505,00				18 505,00	18 505,00
- Financement des travaux CHRS 2021 rénovation 1 chambre ou mobilier	5 856,00		5 856,00		0,00	
- Financement des travaux STAB24-34 2021 salle de convivialité	14 326,00				14 326,00	14 326,00
- Financement des travaux STAB24-34 2021 chambres du collectif	13 409,00		5 321,25		8 087,75	
exercice 2022 :						
- Financement des travaux CHRS 2022 réhumanisation	478 000,00				478 000,00	478 000,00
- Financement des travaux CHRS 2022 réhumanisation architecte	10 080,00				10 080,00	10 080,00
- Financement CHRS 2022 rénovation 2 appartements 25 KE reste 1	12 141,00		12 141,00		0,00	
exercice 2024 :						
- Financement sécurité informatique 2024 CHRS 12 KE	9 606,08		1 413,20		8 192,88	
- Financement sécurité informatique 2024 STAB 18 KE	14 364,03		2 142,61		12 221,42	
- Financement sécurité informatique 2024 CHU 10 KE	7 746,84		1 139,67		6 607,17	
- Financement téléphonie et wifi 2024 CHRS 6 KE	6 095,77		1 464,21		4 631,56	
- Financement téléphonie et wifi 2024 STAB 10 KE	9 241,97		2 219,93		7 022,04	
- Financement téléphonie et wifi 2024 CHU 5 KE	4 915,94		1 180,81		3 735,13	
- Financement rénovation logement Bagnaux 2024 STAB 23 KE	4 249,00				4 249,00	
exercice 2025 :						
- Financement QP poste directeur opérationnel CHRS 7 KE		1 360,00			1 360,00	
- travaux et achat mobilier appartement Antony STAB 28 KE		1 772,50			1 772,50	
- lave linge sèche linge STAB 20 KE		20 000,00			20 000,00	
- rénovation 2 logements à Bagnaux STAB 20 KE		1 076,00			1 076,00	
- véhicule QP 50% STAB		10 944,19			10 944,19	
- véhicule QP 50% CHU		10 944,19			10 944,19	
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	1 372 850,52	46 096,88	88 679,43		1 330 267,97	610 816,71

Etat des provisions

	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Affectation *	Au 31/12/2025
. Provision pour Indemnité retraite	71 736			65 671	137 407
. Provision pour litiges salariaux	125 000	30 000	48 000		107 000
. Autres provisions pour charges	3 808				3 808
Total Provision risques et charges	200 544	30 000	48 000	65 671	248 215

* affectation par la DRIHL des résultats 2024 du CHU et STAB en provision pour risques et charges

PROVISION IDR :

Le calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière relatif à l'association SAINT RAPHAEL est effectué selon les règles préconisées par les instances (IAS 19) selon les principes suivants :

Taux de Turn Over : 18,41 %
Taux d'actualisation : 3,73 %
Table de mortalité : Tv 2012/2016
Taux de charges : 55 %
Age de départ à la retraite : 65 ans
Convention collective applicable : Convention Collective du 15 mars 1966

Le montant total de l'engagement est de 80 495 €.

Les provisions pour retraite comptabilisées peuvent faire l'objet d'un retraitement par les autorités de tarification.

PROVISIONS LITIGES PERSONNEL :

Des risques salariés ont été identifiés au 31/12/2025. Ils ont été provisionnés à hauteur de 107 000 €.

État des dettes et charges à payer

	MONTANT BRUT	ECHEANCES à moins d'un an	ECHEANCES à plus d'un an	ECHEANCES à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 114 762,18	547 189,13	2 016 763,46	550 809,59
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	573 449,50	573 449,50		
Dettes fiscales et sociales	989 056,99	989 056,99		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00		
Autres dettes	299 338,34	299 338,34		
Produits constatés d'avance	17 666,63	17 666,63		
TOTAL	4 994 273,64	2 426 700,59	2 016 763,46	550 809,59

Les emprunts ont été remboursés à hauteur de 534 793 € sur l'exercice.

Produits de tiers financeurs

Etablissement	Financeurs	2025	2024
<u>DGF :</u>			
CHRS	département	427 764,60	386 686,00
<u>Prix journée :</u>			
SAEF	département	3 897 827,40	2 484 750,63
CPPS	ARS		1 185 520,44
<u>Subvention :</u>			
SPE	CAF	435 629,72	365 500,47
SPE	DVS	30 825,00	30 933,00
SPE	Antony	14 719,44	20 435,44
CHU	Etat	248 609,00	169 375,00
Centre de stabilisation	Département	677 286,00	463 036,00
Centre de stabilisation ALT	Etat	21 000,00	21 000,00
FDM	CAF CD92	257 442,26	279 545,68
SEGUR		41 601,94	
Reprise sur subventions d'investissement		115 890,68	
TOTAL		6 168 596,04	5 406 782,66

Legs et donations

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	

Autres informations

❖ REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET CADRES SALARIES

- Les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4H-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat.
Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.
- Les cadres salariés, directeur général, directeurs et directeurs adjoints des établissements ainsi que les chefs de services sont rémunérés sur la base de la convention collective nationale du 15 mars 1966. Les grilles salariales et les indices font l'objet d'approbation par les autorités de tarification.

❖ HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes facturés en 2025 s'élèvent à 25 570,80 € TTC. Ces honoraires concernent le contrôle légal.

Engagements hors bilan

- ENGAGEMENTS REÇUS : NEANT

- ENGAGEMENTS DONNES

- ♦ Garantie donnée au Département des Hauts de Seine de réserver les 2/3 des places de l'hôtel maternel aux ressortissants du département.
- ♦ Deux emprunts d'un montant total de 2 600 000 € ont été contractés en 2017 auprès du Crédit Mutuel pour le financement de la crèche à horaires élargis. Ces 2 emprunts sont garantis par deux hypothèques :
 - Hypothèque n°1 consentie par l'association SAINT RAPHAEL et portant sur l'immeuble Section AJ84/Section AJ85/Section AJ86 au 2 Place du Carrousel 92160 ANTONY. Cette garantie est associée au prêt d'un montant de 1 100 000 €.
 - Hypothèque n°2 consentie par l'association SAINT RAPHAEL et portant sur l'immeuble Section AJ165 au 2 Place du Carrousel 92160 ANTONY. Cette garantie est associée au prêt d'un montant de 1.500 000 €.

Valorisation du bénévolat

Dans le cadre du nouveau plan comptable applicable dès le 1^{er} janvier 2020, la valorisation du bénévolat n'a pas été effectuée car elle est non significative et il n'existe pas de procédure fiable pour cela.